



N° de dossier au Curateur public : _____

Informations à retenir

1. Date du début de la tutelle ou de la curatelle	
2. Échéanciers	
• Date limite pour produire l'inventaire (dans les deux mois suivant l'ouverture du régime)	
• Date limite pour fournir une sûreté (délai déterminé par le conseil de tutelle)	
• Date limite pour produire le rapport annuel (dans les trois mois suivant la date anniversaire du régime)	
• Date limite pour compléter la réévaluation (tutelle : aux trois ans, curatelle : aux cinq ans)	
• Date limite pour produire la reddition de compte finale (dans les 30 jours suivant la réception de la lettre pour produire la reddition de compte finale)	
3. Coordonnées	
• Agent d'aide à la représentation privée	
• Secrétaire du conseil de tutelle	
• Notaire ou avocat	
• Comptable	
• Travailleur social	
• Médecin traitant	
• Infirmier, éducateur, autre professionnel	
• Personne contact du milieu de vie où réside la personne que vous protégez	
4. Autres informations	